

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent		Nom de la personne publique responsable	
Commune d'Ambérieu-en-Bugey Hôtel de ville Place Robert Marcelpoil 01 500 AMBERIEU-EN-BUGEY Tél : 04 74 46 17 00 Mail : accueil@mairie-amberieuenbugey.fr	Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et Son Agglomération (STEASA) 19, rue René Panhard 01 500 AMBERIEU-EN-BUGEY Tél : 04 74 35 07 16 Fax : 04 74 39 78 73 Mail : accueil@steasa.fr	M. le Maire d'Ambérieu-en-Bugey M. Daniel FABRE	Président du Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et Son Agglomération (STEASA) M. Thierry DEROUBAIX

Zonages concernés par la présente demande		
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées :	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement :	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)
<p>Dans le cadre du développement urbanistique de la commune d'Ambérieu-en-Bugey (document d'urbanisme en cours de révision), le STEASA et la commune d'Ambérieu-en-Bugey s'interrogent sur le fonctionnement des infrastructures de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.</p> <p>Au travers de la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales, les collectivités ont souhaité disposer d'outils permettant de définir les aménagements nécessaires à la mise en comptabilité des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales avec les prévisions de développement du territoire, de définir les modalités de gestion des eaux usées et des eaux pluviales au droit des zones d'urbanisation et de conclure sur la faisabilité de développer les zones d'urbanisation.</p> <p>Le zonage des eaux usées et le zonage pluvial accompagnent les schémas directeurs.</p>

Caractéristiques des zonages et contexte		
Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ? - Etablissement du zonage des eaux pluviales ; - Etablissement du zonage des eaux usées.	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?	09/08/2007	
Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ? ND	Environ _____ m ²	Environ _____ ha
Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)	Le territoire concerné est le territoire communal d'Ambérieu-en-Bugey (cf. carte du zonage des eaux usées et du zonage des eaux pluviales)	
Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? - PLU en vigueur - PLU en cours de révision en parallèle des schémas directeurs	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? -	- PLU 2012	
Si le(s) document(s) est / sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ?	Le PLU est en cours de révision.	
La réalisation / révision / modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration / révision / modification du document d'urbanisme ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...):	<ul style="list-style-type: none"> - Desserte des OAP du PLU par l'assainissement collectif et par des ouvrages de gestion des eaux pluviales ; - Prise en compte du risque d'inondation par ruissellement et des contraintes liées à la gestion des eaux pluviales au droit des OAP ; - Intégration des règles de gestion des eaux pluviales et des eaux usées dans le règlement du document d'urbanisme. - Intégrations des contraintes et des objectifs de conformité du système d'assainissement 	
Le(s) PLUi / PLU / carte communale, en vigueur, font / fait-il (elle) ou ont/a-t-il (elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Préciser les études : <ul style="list-style-type: none"> - Etude du ruissellement pluvial réalisé en 2001 par SAUNIER Environnement ; - Etude diagnostic des réseaux de collecte des eaux usées d'Ambérieu et de son agglomération réalisé par Hydratec en 2012 ; - Schémas Directeurs intégrés à l'élaboration du zonage des eaux pluviales et du zonage assainissement des eaux 		

usées en cours de réalisation par le bureau d'études Réalités Environnement.

- Modélisation des réseaux d'assainissement structurants du bassin versant d'agglomération (2016-2017)
- Etude de faisabilité de rénovation de la station d'épuration du système d'assainissement (2016-2017)

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

Êtes-vous / intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs) ?	Oui	<input type="radio"/> Non	
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ?	Oui	<input type="radio"/> Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone conchylicole ?	Oui	<input type="radio"/> Non	Limitrophe
Est ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de montagne ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Limitrophe
→ Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)			
Plans de Prévention des Risques « Inondation et mouvements de terrain » de la commune d'Ambérieu-en-Bugey			
Le territoire dispose-t-il de cours d'eau de première catégorie piscicole ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	
Le territoire dispose-t-il de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) L'Ain du Suran à la confluence du Rhône			
Y a-t-il une zone environnementale sensible à proximité telle que : Natura 2000 ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
ZNIEFF1 ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	
Zone humide ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	
Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Présence connue d'espèces protégées ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Présence de nappe phréatique sensible ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
→ Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)			
Relativiser sur la notion de proximité. Les zones d'urbanisation se situent en dehors des zones naturelles sensibles (Cf. cartographie patrimoine naturel)			
Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)?			Bon état

Nom de la (des) Masse(s) d'eau superficielle : - L'Albarine de Torcieu à l'Ain		
Nom de la (des) Masse(s) d'eau souterraine - Alluvion Plaine de l'Ain Nord (FR_DG_389) – Nord : Bon ; Miocène sous couverture Lyonnais et sud Dombes (RD_DG_240) : Bon.		
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?	<input type="radio"/> Oui :	<input type="radio"/> Non
Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?	<input type="radio"/> Oui :	<input checked="" type="radio"/> Non
Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui : BUCOPA (Bugey - Côtière - Plaine de l'Ain)	<input type="radio"/> Non

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées				
Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ? - A court, moyen ou long terme, la commune prévoit d'urbaniser au total 293,24 ha supplémentaire sur l'ensemble du territoire.		<input checked="" type="radio"/> Oui :	<input type="radio"/> Non	
Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ?		<input type="radio"/> Séparatif :	<input type="radio"/> Unitaire :	
SYSTÈME CHÂTEAU GAILLARD BLANCHETTES	Communes	Réseau unitaire (ou pseudo séparatif)	Réseau séparatif d'eaux usées	Canalisations refoulement
	Ambérieu en Bugey	28,11	47,38	0,14
Disposez vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?		<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
Existe t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?		<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ? Mise en cohérence du zonage eaux usées avec le PLU et inversement	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ? - Cf. Plan des réseaux	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Les contrôles des assainissements non collectifs sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ? - Compétence gérée par le syndicat de rivière de l'Albaine	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Les non-conformités ont-elles été levées ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Sont-elles en cours d'être levées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface sans objet parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?	Oui :	<input checked="" type="radio"/> Non Sans objet
La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224 9 du CGCT ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ? - A définir par la réalisation d'études à la parcelle. - Les zones ANC construites sont extrêmement réduites sur la commune	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps sec ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps de pluie ? - Mais Conformité règlementaire 2015	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge de façon saisonnière ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine

Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ? - La station d'épuration de Château-Gaillard (collectant les eaux usées d'Ambérieu-en-Bugey) est exploitée par Aqualter → procédure d'astreinte	Oui :	Non
Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,...) ?	Oui	Non
Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? - Suppression de certains postes envisagés	Oui	Non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Existe-t-il des risques ou enjeux liés à des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
de ruissellement ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
de maîtrise de débit ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
d'imperméabilisation des sols ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Lesquels : <ul style="list-style-type: none"> - Débordements de réseaux provoquant des ruissellements et des inondations ; - Erosion de fossé ; - Mise en charge de réseaux unitaires 		
Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Lesquelles :		
Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?		
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ? <ul style="list-style-type: none"> - Identification des corridors d'écoulement et des axes d'écoulement. 	<input checked="" type="radio"/> Oui Fournir si possible une carte	Non
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ? <ul style="list-style-type: none"> - Des propositions ont été formulées dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales. 	<input checked="" type="radio"/> Oui :	Non
Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion) ? <ul style="list-style-type: none"> - Cf. Plan des réseaux 	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine

Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Selon quelle fréquence ? 1 mois (pour une partie du réseau pluvial)		
Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Avez-vous subi des coulées de boues ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Avez-vous subi des glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Autres		
Votre territoire fait-il parti d'un SAGE en déficit eau ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Votre territoire fait-il parti d'une Zone de Répartition des Eaux ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Des prescriptions ont-elles été proposées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Si oui, lesquelles ? <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'ouvrages de rétention et d'ouvrages d'infiltration, favorables à la décantation, notamment au droit des OAP ; - Mise en œuvre d'ouvrages de traitement des eaux pluviales au droit de secteurs à risques. 		
La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Si oui lesquels et pour quel objectif ? <ul style="list-style-type: none"> - Des ouvrages de rétention et d'infiltration au droit de chacune des OAP du PLU afin de ne pas impacter les milieux et les réseaux de la commune par l'urbanisation des OAP. 		
Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
- Toutefois, l'emprise des futurs ouvrages correspondent à des zones naturelles qui ne sont pas considérées comme des zones naturelles sensibles.		
Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
- Certains ouvrages de rétention et d'infiltration sont intégrés sous voirie.		

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?
Au vue des problématiques rencontrées et de l'absence d'aménagement dans des zones naturelles remarquables sur le territoire d'Ambérieu-en-Bugey, une étude environnementale n'est pas nécessaire. Par ailleurs, le système d'assainissement dans son ensemble fera l'objet à partir de 2018 d'une étude d'impact dans le cadre du plan d'actions relatif à la mise en conformité du système d'assainissement de la station d'épuration d'Ambérieu Château gaillard.

A Ambérieu Le 28/04/2017



Syndicat de Traitement des Eaux
d'Ambérieu et son Agglomération
STEASA